



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMITE DEPARTEMENTAL ALGUES VERTES

17 mars 2022

17 mars 2022



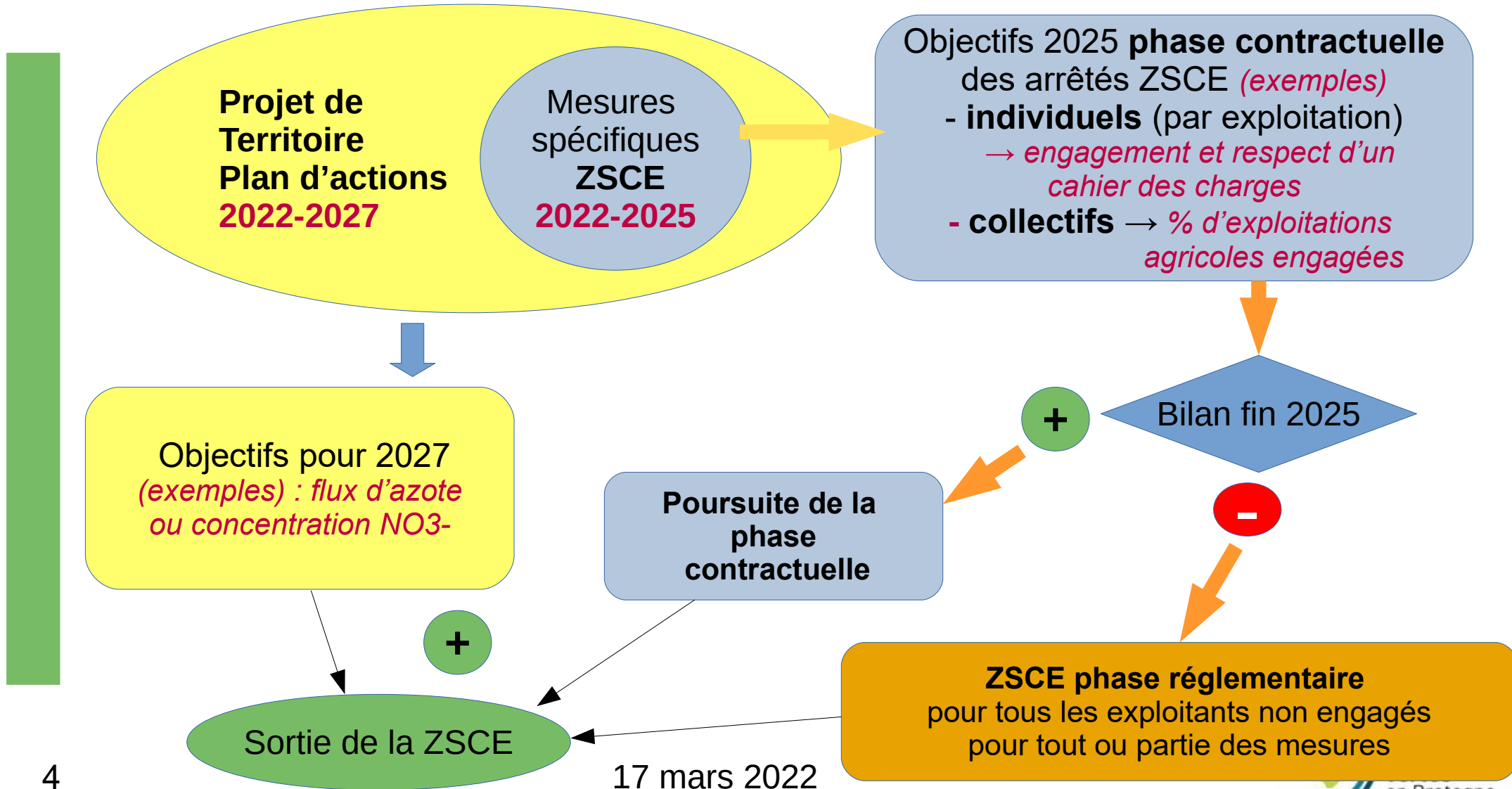
Ordre du jour

- Rappel
- 1 - Les concertations
- 2 - Schéma organisationnel du Qui fait Quoi !
- 3 - Comitologie
- 4 - Contenu du projet d'arrêté
 - 4.1 - Mesures du plan d'actions :
 - Volet agronomie
 - Volet couverture des sol
 - Volet gestion des prairies
 - Volet renaturation des espaces stratégiques
 - Zones humides
 - Protection des cours d'eau

Ordre du jour

- 4.2 - Évaluation des mesures
- 4.3 - Mesures d'équivalence (substitution)
 - MAEC – PSE - Boucles vertueuses - Charte particulière : « d'une alimentation de précision à une agronomie de précision » (à l'étude)
 - Charte de filière
- 4.4 - Atteinte des objectifs
- 4.5 - Accompagnement financier
- 5 - Volet curatif et sanitaire
- 6 - Points d'actualités : Premier survol
- 7 - Futures échéances

Projets de territoire 2027 et ZSCE 2025 : des objectifs différents



Projets de territoire 2027 et ZSCE 2025 : des objectifs différents

Objectifs du projet de territoire (2027):

**Réduire les marées vertes à un niveau acceptable
=> Flux, NO₃**

Objectif du projet d'arrêté ZSCE (2025) :

**faire la démonstration que tout est mis en œuvre d'un point
de vue agricole pour limiter les flux d'azote.**

=> indicateurs de résultats et indicateurs de moyens

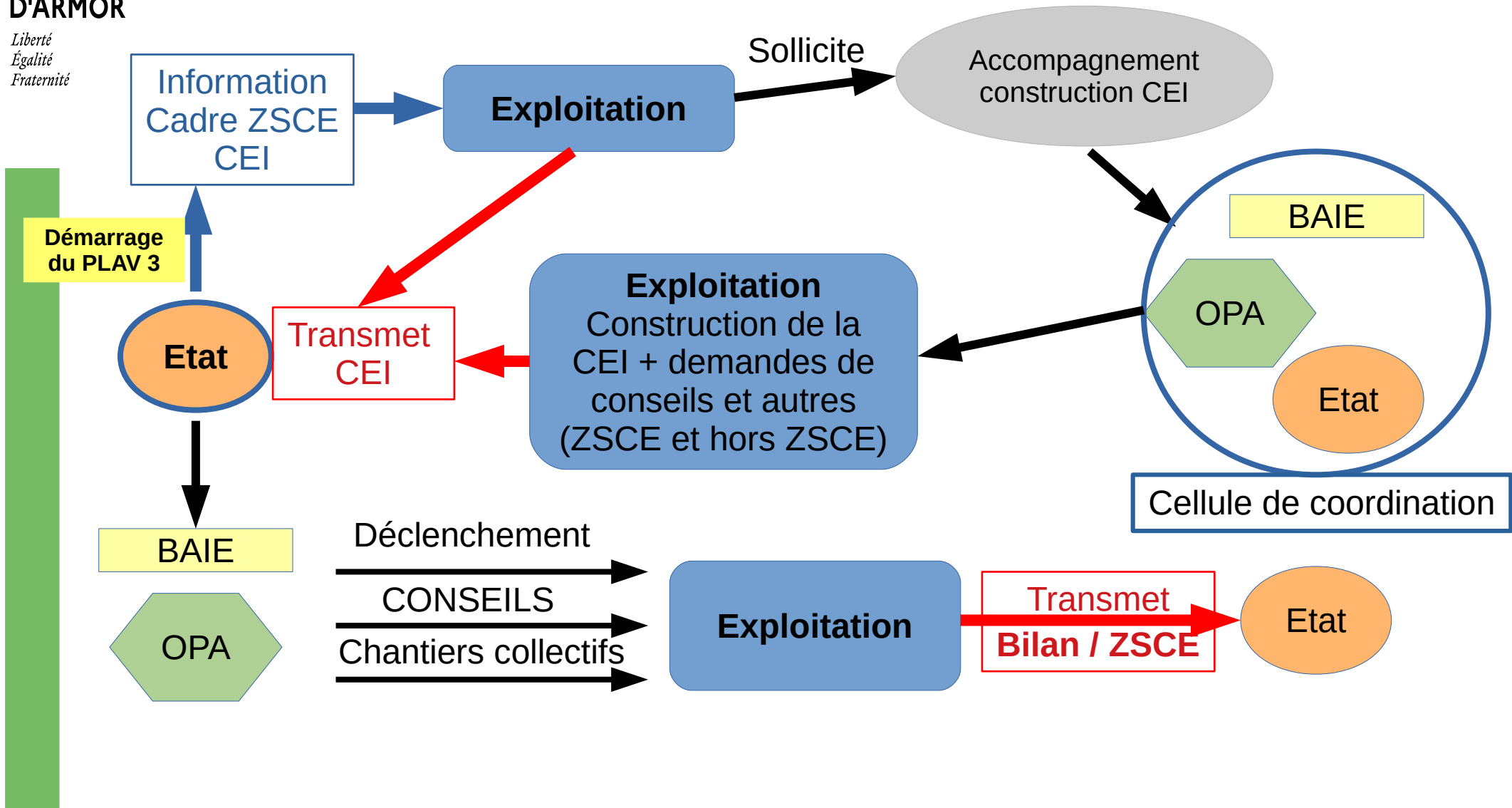
1/ La concertation : construction des plans d'actions

- Nombreuses réunions techniques
 - Bilatérale
 - Multilatérale
- Comités de baie avec l'ensemble des partenaires : Etat – Collectivités – OPA :
 - A minima : deux / Baie depuis le 1^{er} janvier
- Comité départemental
 - 30 novembre 2021
 - 17 mars 2022

1/ La concertation : construction des plans d'actions

- Principaux questionnements
 - Typologie des mesures de l'arrêté ZSCE
 - Analyse / baie des données disponibles
 - Propositions de mesures adaptées aux enjeux de réduction des flux
 - Faisabilité – Impacts sur les exploitations – Gains potentiels – Contrôlabilité – Indicateurs de résultats, de moyens – Modalités de mise en œuvre de la phase contractuelle et de l'éventuelle phase réglementaire
 - Accompagnement financier des exploitants – des collectivités – des OPA
 - Responsabilité => Qui fait quoi ?
 - Articulation Contrat territorial et programme d'actions de la ZSCE

2 / Le Qui fait Quoi ?



2 / Contrat territorial et plan d'actions ZSCE

- Portage du Contrat de Territoire par les collectivités
 - Accompagnement, animation des actions hors ZSCE mais complémentaire : foncier, changement de systèmes, renaturation, phytosanitaires etc.
 - Milieux aquatiques : hydro-morpho, continuité, qualité bactériologique etc..
 - Sur sollicitation des exploitants : Accompagnement / plan d'actions de la ZSCE
 - Autres
- Un financement adapté sur l'ensemble du contrat de territoire



3 / Comitologie

- Comité de Pilotage Régional du PLAV (Préfet de région-
Conseil régional)
- Comité départemental de suivi (Préfet de département)
 - Concertation de l'ensemble des acteurs
 - Bilan des actions engagées
- Comités de Baie (Présidence collectivités porteuses du
contrat territorial)
 - Instance de pilotage / baie
 - Coordination et animation du CT
- Comité opérationnel
 - Instance technique de gestion du CT.



**PRÉFET
DES CÔTES-
D'ARMOR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4 / Projets d'arrêté

4.1/ Les mesures du plan d'action

Quelques données générales

		Baie de Saint-Brieuc		Baie de la Fesnaye		Lieu de Grève	
Données générales	SAU Totale	57 600		8 930		6 256	
	NB d'exploitations	1 224		212		164	
	Nb d'EA + de 3 ha	1 108	90,5%	190	89,6%	140	85,4%
	SAU des EA + de 3 ha	57 440	99,7%	8 715	97,6%	6 181	98,8%
SAU totale des EA en BVAV		81 532		16 129		13 186	
Assolement global	SAU Mals / % SAU totale	24 109	29,6%	5 641	35,0%	3 016	22,9%
	SAU Céréales + Colza / % SAU totale	31 245	38,3%	6 194	38,4%	2 975	22,6%
	SAU Herbes / % SAU totale	23 124	28,4%	3 764	23,3%	6 359	48,2%
	SAU Autres / % SAU totale	3 054	3,7%	530	3,3%	836	6,3%
ZH en BVAV	SAU ZH totale en BVAV / % de la SAU	4 872	8,5%	1 764	19,7%	683	10,9%
	SAU ZH cultivés en BVAV/ % ZH totale	953	19,6%	140	7,9%	128	18,7%
SAU en rotation 3 X maïs en BVAV		3 070	5,3%	760	8,5%	281	4,5%

4.1.1/ Volet agronomie

- Mesures relatives à la réduction des fuites sous les parcelles agricoles par l'approche agronomique et du système cultural :**
 - Référentiel agronomique, adhésion à un conseil, mesures de RPA et RDD
 - Deux niveaux d'engagement (N1 et N2), et demande plus explicite / valeurs de RPA

		Grille de lecture	Attentes	Niveau d'effort
Indicateur de performance global	RPA	< à la médiane	RAS	
		> à médiane à 130 % de la médiane	Niveau 1 minima	10
		130 à 150 % de la médiane	Niveau 2 recommandé	12
		> à 150 % de la médiane	Niveau 2 fortement recommandé	14

- Le référentiel agronomique vise à ajuster chaque poste de calcul de l'équilibre de fertilisation pour définir des indicateurs pertinents et à demander des niveaux d'ambition plus fort sur le niveau 2 (ex : SOL-AID pour les exploitations pour lesquelles on demande un niveau 2).
- Le niveau d'effort de l'exploitation (écart aux valeurs médiane) doit atteindre un score minimum défini selon les valeurs RPA pour que l'on considère que l'engagement est atteint sur le bloc « Agronomie » de la charte d'engagement individuelle.



4.1.1/ Volet agronomie

La charte d'engagement vise également à ne plus avoir de rotations maïs * 3 ans :

Autres mesures :

- Interdiction apport type 1 avant céréales
- Limitation plus stricte des apports au semis des « dérobées- CIVE » et colza (30UN et 50 UN)

Indicateurs de performance 2025

- RPA + niveau d'atteinte de la partie Agro de la Charte d'engagement

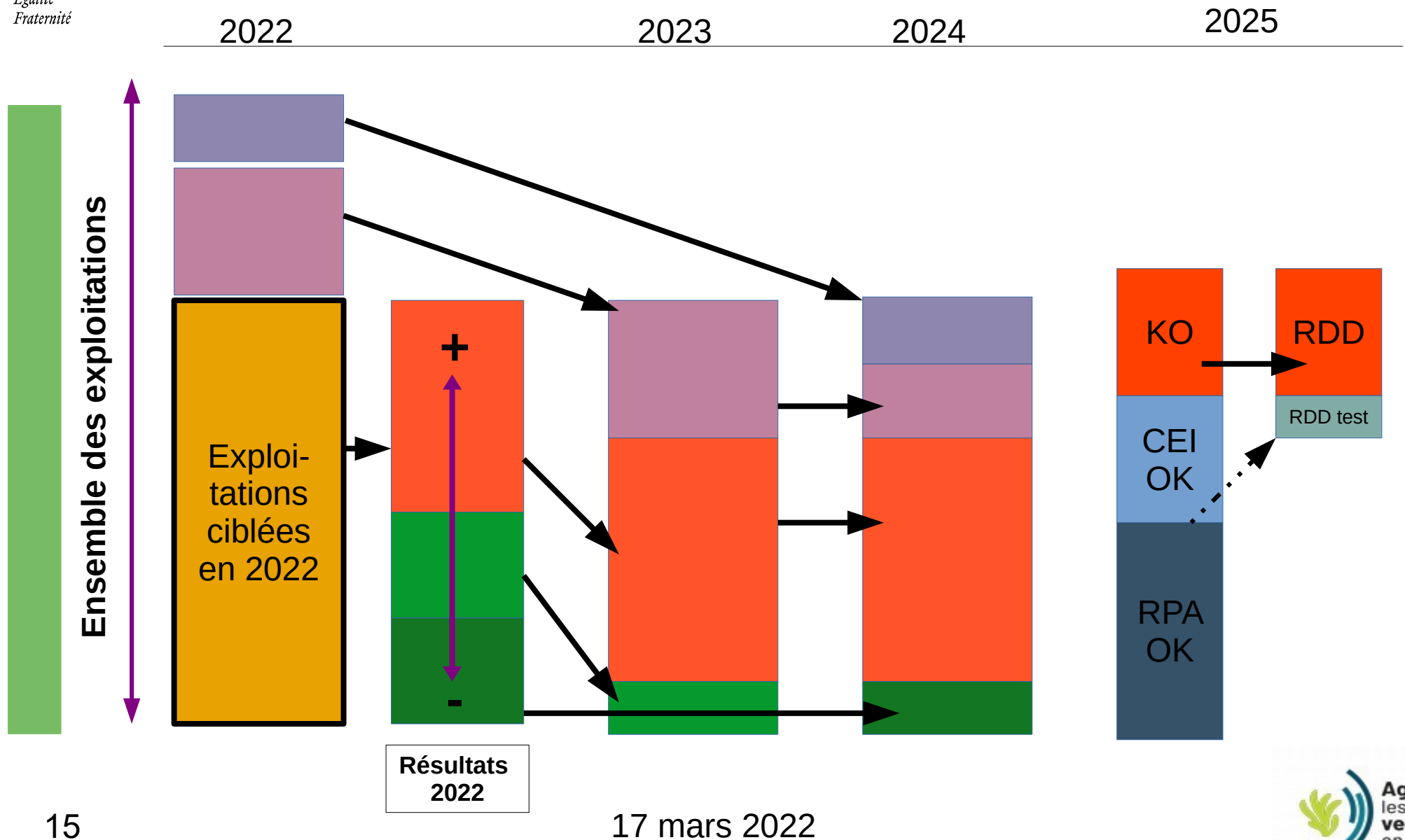
Si indicateurs de performance « KO » : Indicateur de résultat final

- RDD supérieur à X kg N /ha en 2025 (valeur de RDD attendu)

Observatoire : Mise en œuvre d'une cellule de conseils agronomiques / baie (Conseil ferti, analyse des niveaux d'APM, reliquats, conditions climatiques)



4.1.1/ Volet agronomie / RPA





4.1.2 / Volet Couverture des sols

Mesures relatives au maintien d'une quantité minimale de couverture végétale au cours des périodes pluvieuses

Afin de limiter au maximum les fuites d'azote sous les parcelles en périodes pluvieuses, les exploitants s'engagent à optimiser la couverture des sols en actionnant un ou plusieurs des leviers suivants :

- Sur la période 15 juillet au 28 février, il est attendu moins de « **23 à 25** » jours en moyenne pondérée par la surface en sols nus. (chiffre en cours d'expertise)
- Les couverts végétaux mis en place avant un maïs ne pourront pas être détruits avant le 1^{er} mars, sauf s'il y a nécessité d'un épandage de fumier avec enfouissement à partir du 15 février.

Indicateurs de résultat 2025 :

- Nb moyen de jours de sols nus

Observatoire : Sentinel2 (expertise en cours)



4.1.3/ Gestion des prairies

Mesures relatives à la gestion du pâturage pour les élevages laitiers

- Respect des seuils UGB-JPP au niveau du troupeau laitier et/ou du troupeau vaches laitières
- Pour limiter au maximum les fuites d'azote sous les parcelles après retournement des prairies de plus de 5 ans, les exploitants s'engagent à actionner un ou plusieurs des leviers suivants :
 - l'année précédant le retournement, limiter la pression de pâturage (ou fauche exclusive) et ne pas fertiliser à compter du 1er août
 - réaliser le retournement entre mi-février et fin-mars
 - si retournement après le 31 mars : semer une betterave fourragère
- Renouvellement de prairies par l'introduction d'une dérobée

Indicateurs de résultat 2025 :

Seuils UGB/JPP

Observatoire : RDD sur prairies

4.1.4/ Gestion des Zones humides

Mesures relatives à la renaturation des espaces stratégiques

Dans la zone des espaces stratégiques constituée des zones humides, il est demandé d'implanter ou maintenir une prairie ou une culture pérenne.

- Hors pâturage la fertilisation est limitée à 50 unités d'azote efficace/ha (fertilisants minéraux et organiques)
- L'objectif de remise en herbe ou cultures pérennes est défini par baie afin de tendre vers le 100 % en 2027.

Lieue de Grève-Douron : 170 Ha =>100 %

Baie de Saint-Brieuc – Fresnaye : 1500 ha =====>

% ZH / SAU totale	Objectif ZH en cultures pérennes
> 20%	75,00 %
10 - 20 %	85,00 %
5 - 10 %	90,00 %
< 5 %	100,00 %

Indicateurs de résultat 2025 :

RPG Xt ZH



4.1.4/ Gestion des espaces proches des cours d'eau

Mesures de gestion des espaces proches des cours d'eau (Hors ZH)

Les exploitants s'engagent à réduire les transferts de polluants (notamment nitrates) en fonction des voies de circulation de l'eau identifiées sur les parcelles situées à moins de 50 mètres des cours d'eau inventoriés.

Les mesures sont les suivantes :

- remise en cultures pérennes de ces surfaces

OU

- implantation de haies avec talus et/ou bandes enherbées pour obtenir une ceinture de bas fonds efficace dans le tamponnement des flux selon les conditions de pentes et longueurs de pente : (voir diapo suivante)

OU

- Diagnostic de type « Territ'eau »

Indicateurs de résultat 2025 :

RPG – Travaux -



4.1.4/ Gestion des espaces proches des cours d'eau

		Amplitude de la pente	
		< 5 %	> 5 %
Longueur de pente arrivant au cours d'eau	Moins de 50 mètres	Bandes enherbées de 10 mètres	Bandes enherbées de 10 mètres
	50 – 150 mètres	Bandes enherbées de 10 mètres	Bandes enherbées de 20 mètres OU Talus parallèle au cours d'eau
	Plus de 150 mètres	Bandes enherbées de 20 mètres OU Talus parallèle au cours d'eau	Bandes enherbées de 30 mètres OU Talus à moins de 150 m du cours d'eau

Autres mesures et actions diverses

- Interdiction de stockage de fumier dans la bande tampon de 100 m autour des cours d'eau
- Mesures à l'étude : Cultures maraîchères et légumes de plein champ – Rejets de serres
- Cahier des charges avec agrément des structures et des conseillers / différents conseils et accompagnement des exploitants agricoles
- Mise en œuvre d'une cellule de conseils agronomiques/ baie (Conseil ferti, analyse des niveaux d'APM, reliquats, conditions climatiques)

4.2/ Évaluation des mesures du plan d'actions

Gains espérés par typologie d'action en terme de :

- Meilleure maîtrise de la fertilisation
- Meilleure absorption de l'azote
- Amélioration du pouvoir dénitrificateur / à la situation actuelle



Ne détermine pas directement un gain potentiel de réduction des flux d'azote à l'exutoire

Mesures	Impact possible	Surfaces potentiellement concernées	Origine
Mesures agronomiques	- 5 à -20 kg /ha	Max 50 % de la SAU hors prairie	- Amélioration prévisionnel du Mhs et Mha, - Respect grille GREN - Suivi agro
Couverture des sols	-10 à -40 kg /ha	10 % de la SAU du BV	- Interculture courte - augmentation semis précoce - Réduction rotation à risque
Espaces stratégiques – Zones humides – Bandes tampons – infrastructure talus, haies	- 20 à -100 kg / ha	Diverses situations/ BV	- dénitrification des ZH + bandes tampons) - Réduction fertilisation
Gestion des prairies	-5 à - 25 kg/ha	20 % des surfaces en herbe	- réduction des UGBJPP - adaptation niveau de fertilisation - meilleur prévisionnel

4.2/ Évaluation des mesures du plan d'actions

Baie de Saint Briec	Impact	Surfaces potentielleme nt concernées	Obj mini	Obj max	Moyenne en kg de N	En % du gain espéré
Mesures Agronomiques	- 5 à -20 kg/ha	20 000	100 000	400 000	250 000	47%
Couverts vgtx	-10 à -40 Kg/ha	5 800	58 000	232 000	145 000	27%
Espaces stratégiques	-20 à -100 kg/ha	1 500	30 000	150 000	90 000	17%
Gestion des prairies	-5 à -25 kg/ha	3 300	16 500	82 500	49 500	9%
			204 500	864 500	534 500	

4.2/ Évaluation des mesures du plan d'actions

Baie de la Fresnaye	Impact	Surfaces potentiellement concernées	Obj mini	Obj max	Moyenne en kg de N	En % du gain espéré
Mesures Agronomiques	- 5 à -20 kg/ha	3 300	16 500	66 000	41 250	48%
Couverts vgtx	-10 à -40 Kg/ha	800	8 000	32 000	20 000	23%
Espaces stratégiques	-20 à -100 kg/ha	300	6 000	30 000	18 000	21%
Gestion des prairies	-5 à -25 kg/ha	400	2 000	10 000	6 000	7%
			32 500	138 000	85 250	

Lieue de Grève	Impact	Surfaces potentiellement concernées	Obj mini	Obj max	Moyenne en kg de N	En % du gain espéré
Mesures Agronomiques	- 5 à -20 kg/ha	1 500	7 500	30 000	18 750	36%
Couverts vgtx	-10 à -40 Kg/ha	600	6 000	24 000	15 000	29%
Espaces stratégiques	-20 à -100 kg/ha	150	3 000	15 000	9 000	17%
Gestion des prairies	-5 à -25 kg/ha	600	3 000	15 000	9 000	17%
			19 500	84 000	51 750	

4.3/ Mesures d'équivalence (substitution)

- Par principe, les engagements dans:
 - MAEc
 - PSE
 - Boucle vertueuse
 - Charte particulière tel que « d'une alimentation de précision à une agronomie de précision »
 - Charte de filière

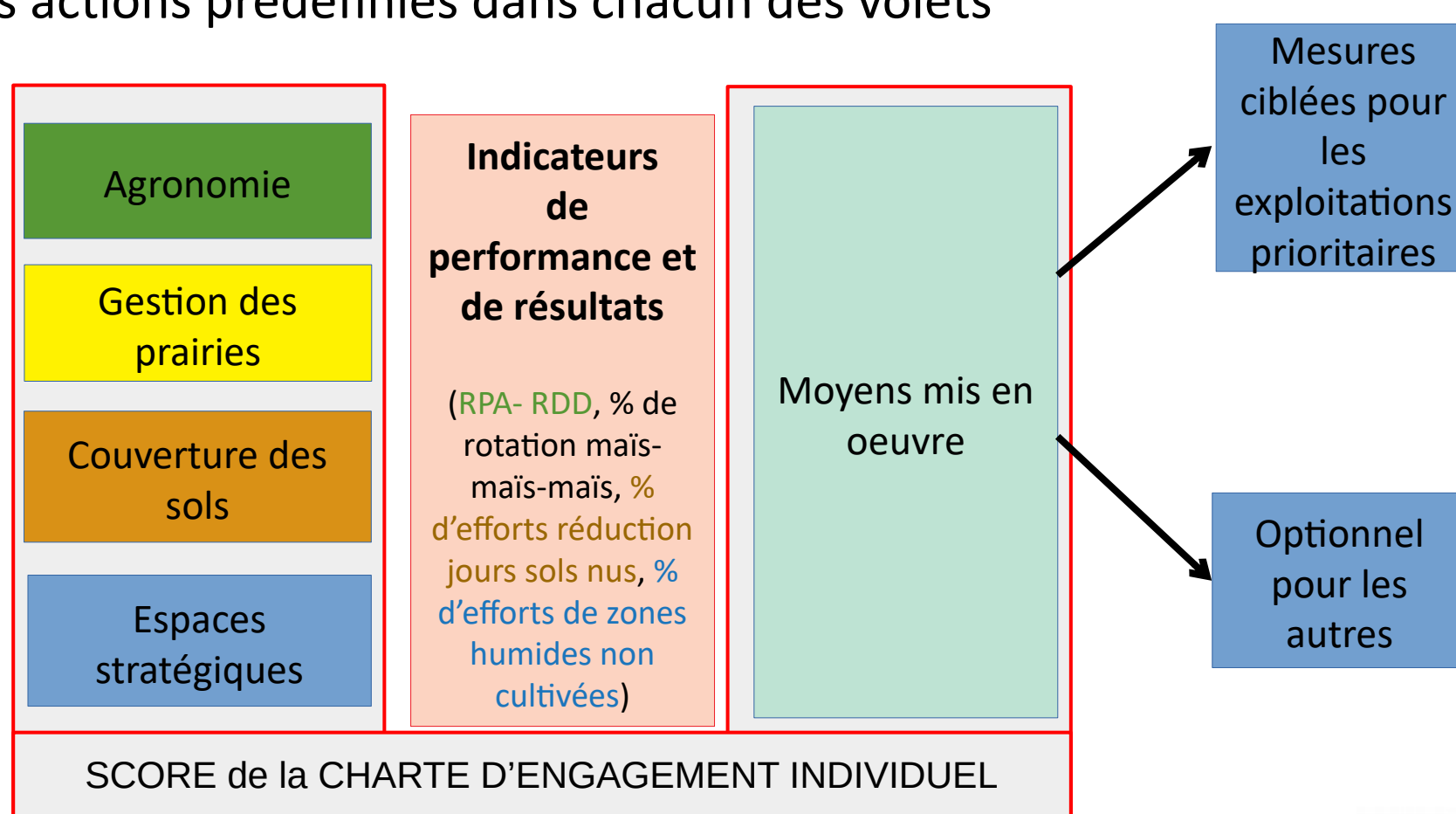
vaudront engagement sur tout ou partie de la ZSCE.

- A ce stade, un tableau récapitulatif des MAEC et PSE valant engagement sur les différents blocs de la ZSCE doit encore être produit et fera l'objet de discussions avec les différents acteurs du plan.



4.4/ Atteinte des objectifs

Chaque exploitation construira son plan d'actions en intégrant au choix des actions prédéfinies dans chacun des volets



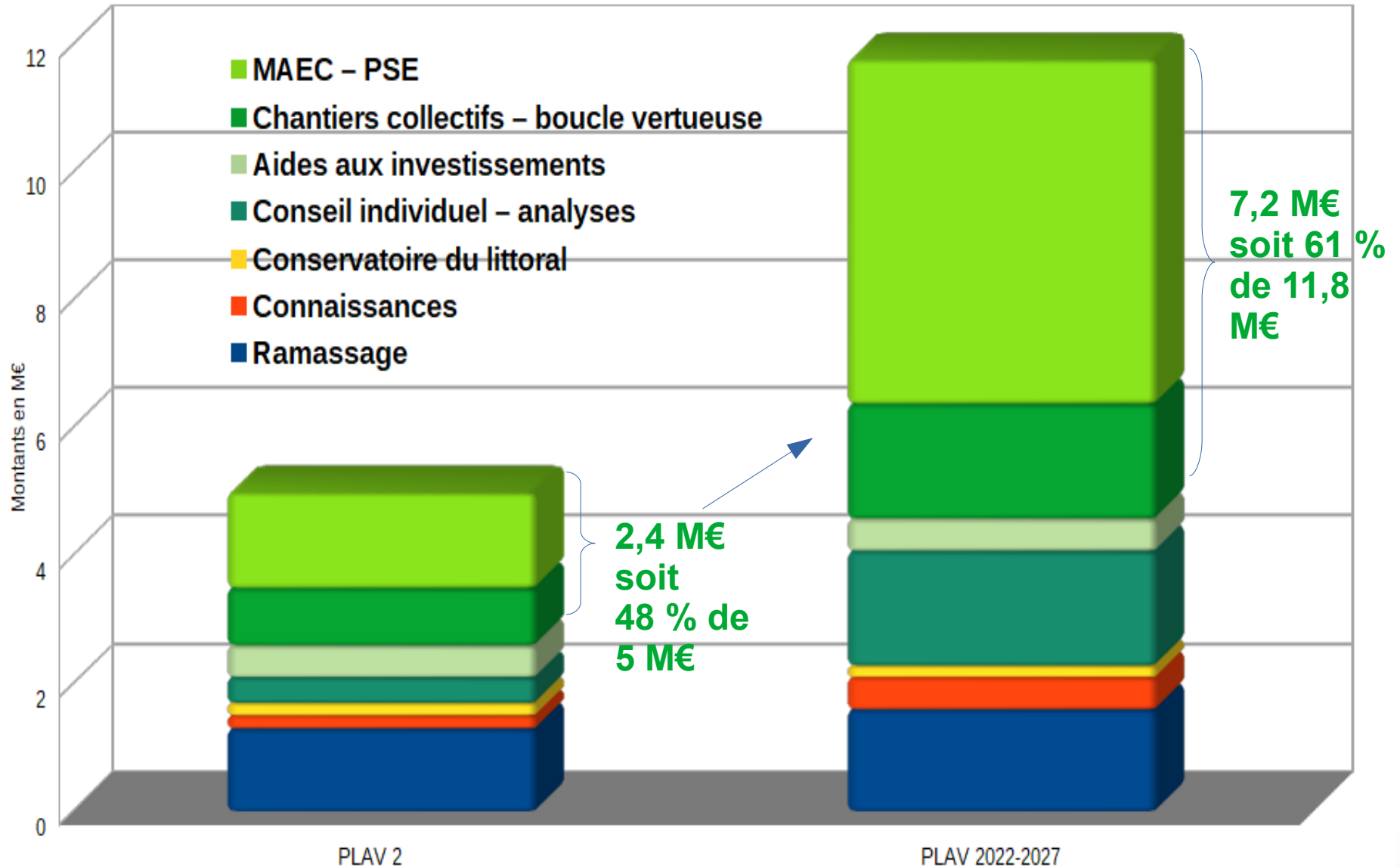


4.4/ Atteinte des objectifs

- **Objectif individuel**
 - Indicateurs de résultats
 - Indicateurs de performance
- **Objectifs collectifs 2025 :**
 - *100 % des exploitations respectant engagement ou indicateurs de résultat OK.*
 - Indicateur de performance/ Baie
 - 80 % de SAU engagée et/ou respectant des Indicateurs de résultats
 - 70 % d'exploitations engagées et/ou respectant des Indicateurs de résultats



4.5/ Des financements en forte hausse





4.5/ Des financements en forte hausse

- Augmentation du financement de l'État pour le PLAV III avec doublement de l'enveloppe annuelle passant de 5M€ à plus de 10M€/an pour les baies algues vertes.
- Majorité des financements qui iront aux agriculteurs pour les accompagner dans la transition agro-écologique via des aides directes.
- Augmentation du budget ramassage et connaissance pour permettre un renforcement du volet curatif et relancer des expérimentations sur la collecte des algues vertes en mer par exemple.
- Maquette financière qui reste à compléter par les contributions des collectivités locales départementales et régionales.
- Objectifs actuels : accompagner la transition agro-écologique de 40 % de la SAU via les PSE et les MAEC et 100 % des exploitations en mobilisant les conseils agréés, les chantiers collectifs...



5/ Volet curatif et sanitaire

- Un **taux de prise en charge** par l'État inchangé : 100 % du ramassage et 50 % du traitement
- **Ramassage innovant** : une dotation légèrement augmentée pour permettre la relance d'expérimentations en matière curative
 - Appel à projet lancé lundi 7 mars 2022 pour du ramassage en mer en baie de Saint-Brieuc avec possibilité de l'étendre à d'autres baies en cas d'évaluation positive
- **Suivi des émissions d'H2S**
 - Avis du Haut conseil de la santé publique rendu public début février
 - il fait l'objet d'une analyse de la part de l'ARS et nécessitera de revenir vers les baies pour voir la mise en œuvre de certaines mesures dont les capteurs de H2S



6/ Échouages AV - point d'actualité

- **Echouages d'algues vertes sortie hiver** : point d'actualité suite à un survol CEVA le 3 mars 2022
- Des stocks d'AV encore bien présents, voire très importants, début février
- 10 jours de « tempête » fin février qui ont été manifestement très efficaces pour déstocker les algues
 - une **faible présence d'algues** constatée sur l'ensemble des côtes bretonnes début mars, y compris sur la baie de Saint-Brieuc, à **l'exception de la baie de la Fresnaye** (biomasse très importante observée)
 - une réserve émise par le CEVA toutefois sur la **possible présence d'algues** un peu plus loin en mer, impossibles à observer du fait de la turbidité de l'eau le jour du survol



7/ Futures échéances

- ✓ Fin mars 2022 : adoption des projets d'arrêtés
- ✓ 2^{ème} trimestre 2022 : consultation des CLE, de la chambre d'agriculture, du public et obtention de l'avis du CODERST sur les projets d'arrêtés.
- ✓ 28 juin 2022 : conseil d'administration de l'agence de l'Eau pour valider les contrats de territoire
- ✓ Fin juin 2022 : présentation d'une charte d'engagement des filières en lien avec la région
- ✓ Juillet 2022 : un comité de pilotage régional sera réuni pour valider les projets d'arrêtés et le plan de financement du PLAV.
- ✓ Eté automne 2022 : réunions publiques sur le terrain pour présenter les nouvelles dispositions
- ✓ Fin d'été 2022 : signature des arrêtés préfectoraux et des contrats de territoire